

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du mardi 13 mai 2025 Par suite d'une convocation en date du 29 avril 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le 13 mai 2025 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 08 Votants : 12 Délibération n°D_2025_05_13_03</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, M. Christophe Comé, M. Julien Langloys, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : Mme Anne-Marie Cecon à M. Marc Brunier, Mme Pierrette Baton Marechal à M. Julien Langloys, M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé, M. Jean-Philippe Gecchele à M. Louis Buda Absent excusé : / Absent : M. Norbert Regard Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Louis Buda est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Délibération autorisant Monsieur le Maire à solliciter la région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise à disposition d'un abri voyageurs sur la commune de Contamine-Sarzin

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter la région pour la pose d'un abri au lieu-dit Sarzin en remplacement de celui actuellement en place devenu vétuste.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et à mains levées, le conseil municipal :

- **SOUTIENT** le remplacement de l'abri voyageurs à l'arrêt « Sarzin »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la région Auvergne Rhône-Alpes pour l'octroi d'un nouvel abri-voyageurs,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

SLO

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 14 mai 2025</p> <p>De sa publication : 14 MAI 2025</p> <p>Et de sa mise en ligne le : 14 MAI 2025</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine-Sarzin, le 13 mai 2025</p> <p>Le Maire,   Georges CANICATTI</p> <p>Le secrétaire de séance,  Louis BUDA</p>
---	---

 